



PUBLICITÉ

Carouge censure le french kiss de Benoît XVI

La tactique est connue, efficace. Une campagne de publicité diffusée sans avoir à déboursé un centime grâce aux médias. Le procédé: choisir un thème polémique et une image «choquante» en espérant que les autorités répondront par la censure. Un site de rencontres extraconjugales, dont nous vous épargnons le nom, transforme l'essai.

Pour son implantation dans le marché romand, le site a voulu faire parler de lui grâce à une affiche épinglant la morale catholique en matière de mariage. On y voit le pape Benoît XVI embrassant une femme, avec comme titre «tu ne commettras pas d'adultère», où le «ne» et le «pas» ont été barrés. Un french kiss pas au goût de tous, puisque Lausanne et Carouge, la commune genevoise qui devait accueillir les trois exemplaires de l'image, ont censuré sa diffusion.

C'est la Société générale d'affichage (SGA) qui a alerté le Conseil administratif de Carouge. Les trois membres de l'exécutif ont décidé d'interdire la publication de l'affiche en raison de son caractère potentiellement choquant à l'encontre de certains. «Cette image est inutile, surtout dans un but commercial», explique la maire, Jeannine De Haller Kellerhals. «Ça aurait été différent si cela avait été une œuvre d'art.»

Une démarche inhabituelle de la part du Conseil administratif qui ne se base que sur la perception des trois magistrats. Ceux-ci n'auraient certainement pas agi si la SGA ne les avait pas consultés. «Mais après, on nous aurait interpellés pour nous demander les raisons de ce laisser-faire», ajoute la maire.

Christophe Kraemer, porte-parole européen du site, décrit une certaine déception due à cette censure chez son employeur: «Nous souhaitons mettre en avant la double morale et les notions périmées de l'Eglise.» Il admet toutefois: «En marketing, le principe est de faire parler de la marque.»

En choisissant de ne diffuser que trois affiches dans le canton, uniquement sur la commune de Carouge, le site spécialisé dans l'adultère démontre clairement la nature de sa tactique publicitaire. Après l'interdiction, il s'est d'ailleurs empressé de communiquer avec la presse. Il a notamment cité la Ville de Genève comme censeur, alors que celle-ci n'était pas concernée. La firme américaine a utilisé le même procédé en France, en octobre dernier, mettant en scène les quatre derniers présidents de la République avec des marques de rouge à lèvres sur les joues. La campagne n'a pas trouvé d'afficheur mais a néanmoins fait suffisamment parler d'elle. ÉRIC LECOULTRE

L'Etat refuse de reconnaître les maisons de naissance

NEUCHÂTEL • La maison Tilia ne figure pas sur la liste hospitalière. Un député écologiste veut proposer une modification de la loi.



Pour justifier sa décision, le Conseil d'Etat invoque entre autres le volume trop marginal de l'activité de Tilia. GUILLAUME PERRET

CLAUDE GRIMM

Le couperet est tombé hier: le Conseil d'Etat refuse de faire figurer la maison de naissance Tilia, à Neuchâtel, sur la liste hospitalière 2012-2014, confirmant sa décision de décembre 2011. Il fait ainsi fi de l'avis du Grand Conseil, dont une majorité de députés (85 contre 13) a soutenu en avril une recommandation de l'écologiste neuchâtelois Fabien Fivaz lui demandant de revenir sur sa décision. Le dossier n'en restera cependant probablement pas là: le coprésident des Verts devrait revenir à la charge mardi lors de la prochaine session du Grand Conseil, soit avec une motion, soit avec un projet de modification de la loi de santé visant à obtenir l'inscription des maisons de santé sur la liste hospitalière cantonale.

Large soutien politique

Une proposition qui a toutes les chances de recevoir l'aval du législatif. Encore faut-

il trouver la bonne formulation, le gouvernement étant libre de fixer les critères pour figurer sur sa liste hospitalière. «Les maisons de naissance doivent remplir les mêmes critères qu'un hôpital de soins aigus, ce qui est absurde. Il faut trouver un moyen de définir des critères différents en termes de taille notamment, tout en mettant des garde-fou quant au nombre de maisons de naissance que le canton pourrait compter», précise Fabien Fivaz, qui doit encore affiner sa stratégie.

Pour justifier sa décision, le Conseil d'Etat invoque l'égalité de traitement entre les différentes institutions (la clinique Montbrillant ne figure pas non plus sur la liste hospitalière) et le volume trop marginal de l'activité de Tilia (un peu plus d'une dizaine de cas stationnaires par année) qui, selon lui, ne résiste pas à l'analyse des critères de qualité et d'économie qu'il a fixés (103 cas par

année, soit au moins 5% des accouchements du canton). Enfin, il affirme qu'il n'y a «aucune fuite de patientes neuchâteloises dans des maisons de naissance hors canton».

Coûts moindres

Des arguments que conteste Fabien Fivaz: «Cela coûte deux fois moins cher d'accoucher dans une maison de naissance qu'à l'hôpital. S'il s'agit bel et bien d'une activité marginale, c'est parce que l'objectif n'est pas d'inciter toutes les femmes à accoucher de cette manière mais aussi parce que les frais d'accouchement et de séjour sont à la charge des parents. Enfin, il est faux de prétendre qu'il n'y a aucune fuite de patientes dans d'autres cantons», note-t-il. Magali Ghezzi, directrice et sage-femme à Tilia, renchérit: «Selon mes estimations, en 2012, au moins dix couples sont allés accoucher à la maison de naissance Luna à Bienne, dont les prestations sont

remboursées par la Lamal.» Et de s'étonner de la position du canton qui doit payer les frais d'infrastructures pour les patientes neuchâteloises qui se rendent à Bienne.

En dépit du fait que les coûts sont à la charge des patients (600 francs pour l'accouchement et 400 francs par jour), Tilia se développe de manière régulière depuis sa création il y a deux ans et demi: douze accouchements en 2010, vingt-deux en 2011 et environ trente pour 2012. «La demande est là. Mais il est regrettable qu'à Neuchâtel on se retrouve avec une médecine à deux vitesses, alors que dans les autres cantons les maisons de naissance sont reconnues par l'Etat», poursuit Magali Ghezzi. A Neuchâtel, si les femmes veulent accoucher sans frais, elles n'ont le choix qu'entre leur domicile, avec les risques plus élevés que cela implique, ou l'hôpital et son côté médicalisé. I

EN BREF

NEUCHÂTEL Cinémas en fête

Dès aujourd'hui et jusqu'à dimanche, toutes les salles obscures de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds vivront au rythme de la 20^e édition de La Fête du cinéma. Au programme, 47 films, dont 15 avant-premières, et une série d'événements culturels cinématographiques. Les festivités s'ouvriront avec le traditionnel débat d'ouverture (ce soir à 18h15 au cinéma des Arcades) qui sera consacré à la situation de la production en Suisse romande. Il sera suivi par l'avant-première de *L'Homme qui rit*, en présence du réalisateur Jean-Pierre Améris (cinéma des Arcades, 20h). Le prix d'entrée unique est à 11 francs. CGM
Programme complet: www.passioncinema.ch

Bénir les homosexuels pacsés? «L'Eglise genevoise doit rouvrir le débat»

SOCIÉTÉ • Le «pasteur des pasteurs» genevois veut que son Eglise réfléchisse à une bénédiction des couples homos, à l'instar de l'Eglise vaudoise. Et à Neuchâtel?

RACHAD ARMANIOS

Aujourd'hui, le Synode (parlement) de l'Eglise protestante vaudoise (EERV) décidera si les couples homosexuels pacsés pourront être bénis (notre édition du 4 octobre). Cette question très polarisante est ainsi reposée à l'Eglise quatre ans après un premier refus. Dix Eglises protestantes cantonales connaissent une telle bénédiction, dont seulement deux en terres romandes: Jura et Fribourg. Celles de Genève et de Neuchâtel ont refusé d'entrer en matière respectivement en 2006 et 2007.

«Nous devons nous reposer la question», estime Albert-Luc de Haller, modérateur de la Compagnie des pasteurs de Genève depuis deux ans. Le «pasteur des pasteurs» compte interpellier ses pairs «dans le courant de l'hiver». Il pourrait, en parallèle, s'adresser aussi

au Consistoire (l'équivalent du Synode). «Depuis deux ans, j'ai été interpellé par trois ou quatre personnes sur ce sujet et par un couple pacsé. C'est suffisant à mes yeux pour que l'Eglise ne puisse repousser le débat aux calendes grecques.»

M. de Haller appuiera sa démarche sur une résolution de la Conférence des Eglises protestantes des pays latins d'Europe. Lors d'une réunion il y a deux semaines à Torre Pellice (Italie) à laquelle il a assisté avec la présidente de l'Eglise genevoise, Charlotte Kuffer, l'organisation a invité chaque Eglise à réfléchir à l'opportunité d'une bénédiction pour les couples homosexuels.

M. de Haller ne peut dire si les esprits sont mûrs. Il s'agira de se montrer «subtil» pour amener la discussion, ad-

met-il. C'est que l'Eglise, en pleine réflexion sur une cure d'austérité, a d'autres chats à fouetter. Or, en 2006, le thème avait déjà été jugé non prioritaire. L'institution sortait d'une vague de licenciements qui avait amené à sa réorganisation. En 1992, la Compagnie des pasteurs avait préavisé négativement une bénédiction des couples de même sexe. La possibilité du pacs et les progrès en matière de procréation assistée avaient ensuite justifié de réfléchir à nouveau à l'attitude de l'Eglise vis-à-vis de ces couples, explique M. de Haller.

Le modérateur lui-même ne s'est pas encore fait une opinion définitive. «Je suis en tous cas opposé à une bénédiction qui se contente d'imiter le mariage, car ce dernier, dans la Bible, est lié à la procréation. Mais c'est vrai que la procréation assistée change la donne...»

En 2007, le parlement de l'Eglise protestante de Neuchâtel (EREN) avait aussi jugé qu'il n'était pas temps de fragiliser une institution en pleine redéfinition de sa mission face à la diminution de ses ressources. Aujourd'hui, ses finances sont encore en plus mauvais état. «On a d'autres dossiers chauds et il n'est pas forcément opportun de remettre trop vite l'ouvrage sur le métier car un second refus risquerait d'enterrer la question pour longtemps», réagit Mathieu Janin, porte-parole de l'EREN. «Mais un oui vaudois serait un encouragement.»

En 2007, l'EREN avait aussi décidé de mettre sur pied un processus de consensus pour trancher la question en dehors du parlement, une motion qui est restée lettre morte. I

EN BREF

L'ÉTAT AU CHEVET DU SERVICE DE L'EMPLOI

NEUCHÂTEL Le conseiller d'Etat neuchâtelois Thierry Grosjean veut ramener la sérénité au sein du Service de l'emploi, secoué par des turbulences liées à des personnes. Le chef du Département de l'économie (DEC) a rencontré la direction générale pour améliorer la situation, notamment en matière de communication. Des médias, dont *Le Courrier* (notre édition de mercredi), se sont récemment fait l'écho d'un malaise au sein de la direction générale du Service de l'emploi (Semp). Celui-ci fait l'objet d'une réorganisation qui doit lui permettre de mieux coller à la réalité du terrain. Le conseiller d'Etat se dit conscient que les changements au sein d'une organisation suscitent inévitablement de la résistance. Une entité de 130 collaborateurs peut être amenée à rencontrer des problèmes de personnes, selon le chef du DEC. ATS